

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2013 à 18 H 00**

LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES – MARCHES

- 1 – Débat d’Orientation Budgétaire
- 2 – Budget Principal : décision modificative n° 3
- 3 – Admission en non-valeur - Assainissement
- 4 – Cuisine centrale et satellites : modification de l’autorisation de programme n° 2012-01
- 5 – Groupe scolaire Maurice Genest – restructuration : attribution du marché de maîtrise d’œuvre
- 6 – Église du Marthuret – Travaux de restauration du vaisseau central de la nef et du chevet : attribution du lot 04 Couverture
- 7 – Archives municipales : avenant au marché de travaux du lot 03
- 8 – Éclairage public 2013 : avenant au marché de travaux

RESSOURCES HUMAINES

- 9 – Tableau des effectifs 2013 : suppression de poste
- 10 – Tableau des effectifs 2013 : renouvellement d’un emploi de non titulaire
- 11 – Mutualisation des personnels et moyens matériels : avenant n°13 à la convention de mise à disposition de certains services municipaux auprès de Riom Communauté
- 12 – Pôle santé du centre de gestion : adhésion de la Commune
- 13 – Contrat d’assurance des risques statutaires : négociation par le centre de gestion d’un contrat groupe

AMENAGEMENT URBAIN – CADRE DE VIE

- 14 – Quatrième campagne de ravalement obligatoire : modalités de mise en oeuvre
- 15 – Quatrième campagne de ravalement obligatoire : mission au PACT du Puy de Dôme – avenant n° 10
- 16 – Campagne communale d’incitation au ravalement de façades : avenant n° 13 avec le PACT Puy de Dôme pour la mission d’information et de conseil à l’amélioration de l’habitat privé
- 17 – Logiciel Cart@DS : signature d’une convention de mise à disposition de l’outil par Riom Communauté au profit de la Commune de Riom
- 18 – Ronchalon : intégration des réseaux humides de l’AFUA de Ronchalon dans le patrimoine de la Ville, constitution de servitudes
- 19 – Déclaration Préalable pour l’implantation d’un abri-containers dans la cour de l’École d’Arts Plastiques
- 20 – Rue du Creux : mise à disposition d’un local
- 21 – Zone humide du parc urbain et sportif de Cerey : suivi scientifique par le CEN Auvergne

SOCIAL

- 22 – Chantier d'insertion sur la commune de Riom : convention avec Passage Plus
- 23 – Quotient Familial : bilan du 01/09/2012 au 31/08/2013

CULTURE

- 24 – Convention « Scènes Régionales d'Auvergne » 2013/2015 : avenant « théâtre et jeunesse »
- 25 – École Municipale d'Arts Plastiques : partenariat avec les Centres Sociaux « Espace Couriat » et « Joseph Gaidier »
- 26 – École d'Arts Plastiques : création de tarifs pour un nouvel atelier
- 27 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Art Image

SPORTS

- 28 – Centre de tennis Henri Cochet et tennis extérieurs de la Varenne : convention de mise à disposition auprès de l'association Tennis Club Riom
- 29 – Manager sportif de l'équipe de France Rugby Féminin : avenant n° 3 à la convention de mise à disposition
- 30 – Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives Rimoises : mise en place d'une augmentation plafond
- 31 – Subventions Eco-manifestations
- 32 – Fonds d'Initiatives Sportives

ENFANCE - JEUNESSE

- 33 – Dépenses de fonctionnement : accord entre les communes de la Communauté de Communes de Riom Communauté
- 34 – Périmètre scolaire commun Mozac et Riom : dérogations scolaires et tarifs de restauration
- 35 – Groupe scolaire Maurice Genest – travaux de restructuration : transfert provisoire des écoles maternelle et élémentaire dans les locaux de l'école Jean Moulin
- 36 – Mise à disposition de l'AARJ de l'école élémentaire Pierre Brossolette pour les activités des vacances scolaires

ADMINISTRATION GENERALE

- 37 – Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) : communication de rapports d'activités 2012
- 38 – Fourrière pour animaux : groupement de commande avec la Commune de Clermont-Ferrand et autres Communes du département
- 39 – Animation du marché de Noël : subvention à la Chambre Syndicale des Commerçants Non Sédentaires du Puy de Dôme
- 40 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL